



COMITÉ FRANÇAIS DE SECOURISME

association agréée de Sécurité Civile, affiliée au Centre Français de Secourisme

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 – PSC 1

Mois	PSC 1 en semaine Cours sur 1 jour en semaine de 9 h 00 à 17 h 00	PSC 1 – week-end – Cours sur 1 jour le samedi de 9 h 00 à 17 h 00
Janvier 2019	24 janvier 2019 Ou le 30 janvier 2019	5 janvier 2019 Ou le 19 janvier 2019
Février	5 février 2019	2 février 2019 Ou le 16 février 2019
Mars	20 mars 2019	2 mars 2019 Ou le 16 mars 2019
Avril	25 avril 2019	6 avril 2019 Ou le 27 avril 2019
Mai	2 mai 2019 Ou le 22 mai 2019	25 mai 2019
Juin	le 14 juin 2019	8 juin 2019 Ou le 22 juin 2019
Juillet	10 juillet 2019	6 juillet 2019 Ou le 20 juillet 2019
Août	1er août 2019 Ou le 21 août 2019	24 août 2019
Septembre	3 septembre 2019 Ou le 16 septembre 2019	14 septembre 2019
Octobre	2 octobre 2019 Ou le 15 octobre 2019	5 octobre 2019 Ou le 19 octobre 2019
Novembre	6 novembre 2019 Ou le 14 novembre 2019	16 novembre 2019 Ou le 23 novembre 2019
Décembre	9 décembre 2019 Ou le 17 décembre 2019	17 décembre 2019



PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 – PSC 1

Comment vous inscrire

Il vous suffit de nous faire parvenir le bulletin de réservation dûment rempli accompagné du règlement (70 €) et de la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Nous vous adresserons :

- ◇ La convocation à la formation par mail ou par courrier.
- ◇ Dans la semaine suivant la formation le certificat PSC 1 par courrier.

Bulletin de réservation

Stage du

Madame

Monsieur

Nom Prénom

Date de naissance : |__|__| |__|__| 19|__|__| Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal Ville

Domicile ou portable :

Travail :

Mail :@..... **IMPORTANT**

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter la convention de stage qui figure au verso du présent bulletin

À le

SIGNATURE →



A DECOUPER





CONVENTION DE FORMATION

Entre le candidat dont les coordonnées sont inscrites au verso

D'une part,

Et,

le Comité Français de Secourisme ci-après dénommé : CFS,

Association de Sécurité Civile régie par la loi de 1901,

Agréé pour l'enseignement du secourisme par arrêté du Préfet de Police,

Dont le siège est sis à Paris 14ème, 86 rue de l'Ouest,

Représenté par son président Monsieur Jean Michel QUINCEY.

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE I

Le Comité Français de Secourisme est chargé de planifier un stage de formation aux premiers secours dans les conditions indiquées précédemment.

ARTICLE II

Pour l'exécution de la mission visée à l'article I, le montant de la formation sera versé en totalité lors de la réservation, étant précisé que cette formation est exonérée de la T.V.A.

ARTICLE III

Toute inscription annulée, cinq jours ouvrés avant la date du 1er cours, sera intégralement remboursée ou reportée une fois sur un autre cours. En cas d'annulation après les cinq jours ou en cas d'absence le montant restera acquit au CFS.

Fait à la date indiquée au recto.

Le Comité Français de Secourisme

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 – PSC 1

Présentation de la formation

Pré requis : Être âgé(e) de 10 ans

Tarif particulier : 70 euros

Tarif entreprise : Dans le cadre de la formation professionnelle continue, ce stage peut être pris en charge au titre d'un droit individuel à la formation (DIF) également dans le cadre du plan de formation au titre du maintien ou développement de compétences du salarié. (Voir conditions avec le CFS)

Lieu de la formation : CFS 86 rue de l'Ouest - 75014 PARIS

PROGRAMME :

A la fin de la formation, le participant doit être capable de :



1ère partie : La protection

Être capable d'assurer la protection immédiate, adaptée et permanente du sauveteur, de la victime et des autres personnes des dangers environnants, notamment du sur accident en utilisant, si nécessaire les moyens à disposition.

2ème partie : L'alerte

Être capable d'assurer la transmission de l'alerte aux services d'urgence le plus adapté.

3ème partie : La victime s'étouffe

Être capable de réaliser immédiatement le geste de secours d'urgence nécessaire à une personne victime d'un étouffement.

4ème partie: La victime saigne abondamment

Être capable de réaliser immédiatement le geste de secours d'urgence nécessaire à une personne victime d'un saignement abondant.

5ème partie : La victime est inconsciente et respire

Être capable de reconnaître l'inconscience, d'assurer la liberté des voies aériennes, d'apprécier la respiration et de réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer sa survie.

6ème partie : La victime est inconsciente et ne respire pas

Être capable de prendre en charge, avec ou sans Défibrillateur Automatisé Externe, une victime inconsciente qui présente un arrêt cardio-respiratoire dans l'attente des renforts.

7ème partie : La victime est consciente et se plaint d'un malaise

Être capable d'interroger, d'installer en position correcte pour éviter une aggravation une victime consciente qui se plaint d'un malaise et de recourir si nécessaire à un conseil médical et de respecter les recommandations des secours.

8ème partie : La victime est consciente et se plaint d'une plaie ou d'une brûlure ou d'un traumatisme

Être capable d'interroger, d'installer en position correcte pour éviter une aggravation une victime consciente qui se plaint d'un traumatisme et de recourir si nécessaire à un conseil médical et de respecter les recommandations des secours.